C102

LES FONDAMENTAUX D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION

Ce parcours de formations traite des techniques de base dans le domaine du bâtiment Tous Corps d'État (TCE) ainsi que des rôles et missions des acteurs de la construction aux différentes étapes du projet de construction.

Objectifs opérationnels

- **Dialoguer avec les acteurs des différents corps d'état dans chacune des étapes d'un projet de construction**
- **Utiliser à bon escient le vocabulaire de la construction et des marchés de travaux**
- **Conduire la gestion financière des travaux**
- **Respecter les contraintes en matière de gestion, organisation juridique et relationnel d'un projet**
- **Pratiquer un relevé sur site et établir un métré (gros-oeuvre, menuiseries, cloisons, électricité, plomberie, serrurerie)**
- **Vérifier les devis : quantitatifs, conformité aux descriptifs**
- **Être vigilant sur les principaux paramètres ayant une influence sur les coûts et les délais d'une opération**

Public Concerné

- Collaborateurs des sociétés d'ingénierie
- Ingénieurs d'Études
- Maîtres d'ouvrage
- Chefs de projets bâtiment
- Chargés d'affaires
- Chargés d'opérations
- Promoteurs immobiliers
- Agents immobiliers
- Responsables de patrimoines immobiliers

Durée

42.00 Heures **6** Jours

Prérequis

Suivre ce parcours technique n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

PREMIERE PARTIE – 2 jours

PROJET DE CONSTRUCTION
Etapes d'une opération de construction
- Conception d'un projet
- Préparation administrative (règles d'urbanisme), permis de construire et différentes demandes d'autorisation, autres démarches, recours,...)
- Préparation des travaux : phase conception, consultation des entreprises, contractualisation
- Phase exécution : délais/pénalités, réception (définition, réserves, conséquences de la réception notamment au niveau des garanties et de leur mise en jeu)

RESPONSABILITES DES ACTEURS
Rôles, missions et responsabilités des intervenants participant à l'acte de construire
- Maître d'ouvrage
- Maître d'œuvre
- Bureau d'études,
- Bureau de contrôle technique
- Coordonnateur SPS
- Titulaire du marché (entreprise, GME)
- Sous-traitants
- Fournisseurs

GARANTIES ET ASSURANCES
Responsabilités, garanties et assurances des constructeurs

• Types de responsabilités (civile et contractuelle, pénale) et la couverture des risques par l'assurance
• Spécificités de l'assurance-construction

SECONDE PARTIE – 1 jour

GESTION FINANCIERE
Gestion financière de l'opération
• Établir son budget
• Risques et opportunités financiers
• Corrélation entre avancement de travaux et dérives budgétaires
• Contrôle budgétaire : suivi des TS et des réclamations
• Solde financier de l'opération

DOSSIER TECHNIQUE
Exploitation d'un dossier technique
• Comment organiser une recherche d'information
• Textes de référence : lois, normes
• Pièces constitutives du dossier « marché »
• Pièces écrites : CCAP, CCTP, descriptifs
• Plans : du général au particulier

TROISIEME PARTIE – 3 jours

BASES TECHNIQUES DU BATIMENT
Eléments constitutifs du gros œuvre, du clos et du couvert
• Variétés de sols
• Fondations et soutènements
• Structures : béton, métal, bois
• Murs et planchers
• Enveloppe des bâtiments
• Maçonneries et façades,
•Toitures
Corps d'états architecturaux ou secondaires :
• Cloisons,
• Doublages thermiques,
• Isolants,
• Menuiseries intérieures
Corps d'états techniques
• EnR,
• Plomberie,
• ECS,
• Climatisation et ventilation, chauffage
• Installations électriques
Voirie et Réseaux Divers (VRD)
• Assainissement, eau, gaz, électricité, éclairage, chaussées et aires diverses
• Conception et réalisation de la VRD :
• Déroulement des travaux

MÉTRÉ : DEVIS ET TRAVAUX RÉALISÉS
Technique du métré
• Méthodologie pour établir un quantitatif
• Présentation d'un devis quantitatif
• Utilisation de trames adaptées au corps d'état (cloisons, menuiseries, revêtements)
• Techniques de présentation des minutes et bordereaux quantitatifs (feuilles normalisées)
• Choix des ouvrages élémentaires : méthodes de quantification
• Ordre d'analyse, de réalisation
• Cohérence indispensable avec le descriptif

Établissement ou contrôle rapide d'un quantitatif
• Logique de résultats par application des ordres de grandeur
• Notions de ratios
Contrôle quantités et prix
• Les devis des entreprises
• Les points flous
• Le prix unitaire – Sous-détail du prix
• Limites des prestations entre corps d'état : l'importance du descriptif, le traitement des interfaces
Contrôle des travaux, vérification des documents présentés par l'entreprise
• L'avant-métré d'étude, les pièces écrites, les plans (y compris plans de détails)
• Contrôle des quantités, des produits et matériaux effectivement mis en œuvre – Méthode détaillée – Méthode rapide : ratios, ordres de grandeur
• Contrôles et attachements contradictoires
• Situations de travaux

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES
Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'études de cas, d'exercices d'application et de partages d'expériences

RESSOURCES PEDAGOGIQUES
Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES
La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :
• Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
• De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
• De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
• D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

Qualification Intervenant(e)(s)

Les Co-Intervenants sont des formateurs qualifiés et spécialistes expérimentés dans leur domaine d'intervention.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES
Cette évaluation continue est réalisée en ligne sur la base de questionnaires individuels.
Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.
La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS
Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Cheffe projets formation

Tél. : 0130852409
Mail : formation@groupeginger.com